

124

CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 27 septembre 1976

Confidentiel
AS/Loc/Prix (29) PV 3

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES POUVOIRS LOCAUX



Sous-commission du Prix de l'Europe
et de la propagation de l'idée européenne

PROCES-VERBAL

de la réunion tenue
le 2 mars 1976 à Paris

Présents :

MM. WEBER, Président
AHRENS
CARTER
TANGHE

(France)
(Rép. Féd. d'Allemagne)
(Royaume-Uni)
(Belgique)

Excusés :

MM. FAULKNER
MILLER
MULLER
PIKET
REICHL
SJONELL
TALAMONA

(Irlande)
(Royaume-Uni)
(Rép. Féd. d'Allemagne)
(Pays-Bas)
(Autriche)
(Suède)
(Italie)

La séance est ouverte à 9 h 30 par M. WEBER, Président
de la Sous-commission.

46.479
01.52

CONFIDENTIEL

./.

1. ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est adopté.

[AS/Loc/Prix (27) OJ 3.7

2. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé.

[AS/Loc/Prix (27) PV 2.7

3. PRIX DE L'EUROPE ET DRAPEAUX D'HONNEUR 1976

Le Président commente le document AS/Loc (27) 15 contenant les propositions préparées par le Secrétariat.

A la demande du Président, le Secrétaire de la Sous-commission expose les critères qui ont été à la base de ses propositions. Il attire l'attention sur le nombre global de demandes en instance et sur l'augmentation notable des nouvelles candidatures venant de pays comme l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Le Président constate que le tableau de la répartition géographique de candidatures présente de graves lacunes et inégalités. On peut en déduire que l'institution du Prix de l'Europe est mal connue dans certains pays européens ou que les communes de ces mêmes pays ne sont pas aussi actives sur le plan européen. Quoi qu'il en soit, l'effort d'information devrait être renforcé, notamment par l'entremise des membres de l'Assemblée parlementaire.

Le Président se déclare favorable à l'idée d'attribuer le Prix de l'Europe 1976 à une collectivité locale britannique, notamment parce qu'aucune ville anglaise n'a reçu cette distinction depuis que COVENTRY en a été le premier lauréat en 1955.

M. CARTER déclare que les deux comtés de DEVON et de CORNWALL ont été parmi les plus actifs dans la récente campagne pour l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun.

M. AHRENS observe que la multiplication des candidatures britanniques au cours des dernières années est un élément à prendre aussi en considération.

M. TANGHE rappelle l'éclat des cérémonies de remise du Drapeau d'honneur au Conseil de Comté en 1974.

Aux termes de la discussion, la Sous-commission décide de proposer la candidature du DEVON COUNTY COUNCIL au Prix de l'Europe 1976.

Le Président souligne encore une fois l'importance des associations de jumelages telles qu'elles ont été constituées dans le Comté de Devon et dans le département du Calvados. Ces associations sont un élément de continuité et d'approfondissement du travail européen comme d'action permanente sur l'opinion publique.

- Attribution de Drapeaux d'honneur (AS/Loc (27) 15)

Le Président pose la question préalable du nombre de drapeaux à attribuer.

Le Secrétaire propose de ne pas dépasser la vingtaine.

La Sous-commission se déclare d'accord.

M. AHRENS estime que la sélection doit tenir compte de l'effet possible des manifestations sur les régions. Le nombre global des demandes en provenance d'un pays donné doit également être mis sur la balance.

Le Président estime qu'il faudrait essayer d'attribuer des drapeaux d'honneur aux partenaires d'un même jumelage.

M. CARTER souhaiterait que les pays scandinaves participent davantage aux échanges européens et puissent ainsi se voir attribuer des drapeaux d'honneur.

Le Secrétaire se propose d'envoyer le Règlement du Prix de l'Europe aux communes jumelées avec les communes qui auront reçu le drapeau d'honneur. Cela constituerait une action d'information auprès de collectivités locales qui ne connaissent pas nécessairement cette institution.

La Sous-commission approuve cette proposition.

Aux termes de l'examen des propositions figurant dans le document AS/Loc (27) 15, la Sous-commission convient de suggérer que le drapeau d'honneur soit attribué aux communes suivantes :

OLLOY-SUR-VIROIN	Belgique
LAXOU) France
MAROMME	
SAINT-BERTHEVIN	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	
VIMOUTIERS)

EGGENFELDEN	}	Rép. Féd. d'Allemagne
HERRENBERG		
HEUBACH		
NORDERSTEDT		
OFFENBURG		
SONTRA		
VILLINGEN-SCHWENNINGEN		
CANALE	}	Italie
NETTUNO		
TARANTO		
TRIESTE		
SPIJKENISSE	}	Pays-Bas
TILBURG		
BRADFORD (M.D.)	}	Royaume-Uni
SPALDING (U.D.)		

La Sous-commission décide de consigner au procès-verbal que d'excellentes candidatures comme celles de FULDA, BAMBERG, MUHLHEIM AN DER RUHR et EINBECK (Rép. Féd. d'Allemagne) n'ont pu être retenues en raison du grand nombre des candidatures allemandes et du fait que ces villes faisaient acte de candidature pour la première fois.

4. ARRANGEMENTS TECHNIQUES A L'OCCASION DE LA REMISE DU DRAPEAU

La Sous-commission souligne l'importance d'une bonne préparation des cérémonies organisées à l'occasion de la remise des drapeaux d'honneur.

Le Secrétariat est invité à communiquer le mémorandum contenant les suggestions pour l'organisation des cérémonies à toutes les communes lauréates et de s'assurer au préalable que des cérémonies appropriées sont effectivement organisées par les communes.

Une documentation sur le Conseil de l'Europe devrait être envoyée aux communes avant la remise du drapeau.

Panneau commémoratif

Le Secrétaire présente les propositions qui ont été faites au Secrétariat concernant la remise d'un panneau commémoratif aux communes lauréates.

La Sous-commission estime que le principe de la remise d'un panneau est à retenir, mais que les détails et notamment la forme d'un tel panneau restent à définir.

Il serait également important que ce panneau fût remis en même temps que le drapeau d'honneur.

5. FILM SUR LE PRIX DE L'EUROPE

Le Secrétaire rend compte des démarches effectuées en vue de la réalisation de ce projet. Il apparaît que la réalisation du projet reste subordonnée à l'ouverture de crédits nettement plus importants que ceux qui seraient actuellement disponibles.

La Sous-commission prend acte de cette communication, mais tient à souligner que la réalisation du projet ne doit pas être perdue de vue.

6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La Sous-commission laisse à son Président le soin de fixer la date et le lieu de la prochaine réunion.

La séance est levée à 12 heures.

LISTE DES DECISIONS PRISES

La Sous-commission du Prix de l'Europe et de la propagation de l'idée européenne de la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, réunie à Paris le 2 mars 1976 sous la présidence de M. Pierre WEBER :

- a procédé à la sélection des lauréats pour le Prix de l'Europe et des drapeaux d'honneur pour 1976 ;

- a décidé de soumettre ses propositions à l'adoption de la Commission lors de sa réunion du 26 mars 1976 ;

- a arrêté un certain nombre de mesures pour améliorer l'organisation des cérémonies de remise de drapeaux d'honneur aux communes lauréates ,

- a approuvé, en principe, les propositions de remise d'un panneau commémoratif aux communes lauréates ;

- a insisté une fois de plus sur l'opportunité de produire un film relatif au Prix de l'Europe ;

- a laissé le soin à son Président de fixer la date et le lieu de la prochaine réunion.